

**« La croisade, c'est le jihad chrétien. »**

*Aucun de ceux qui sont entrés en Paradis ne voudrait revenir en ce bas monde, dût-il avoir n'importe quel bien qui s'y trouve, sauf le martyr : lui, en effet, voudrait revenir en ce bas monde et y être tué et cela dix fois de suite, et ce en raison de ce qu'il sait des honneurs célestes.*

Hadith du prophète Mohammed rapporté par El-Bokhâri,  
*L'Authentique Tradition musulmane, Paris, 1964, p. 177*

En tant que guerre sainte, la croisade n'est-elle pas l'équivalent chrétien du jihad islamique ? Ne trouve-t-on pas dans ces deux concepts l'idée selon laquelle mourir en tuant l'ennemi au nom de Dieu procurerait les palmes du martyre et garantirait l'entrée au paradis ? D'où vient, dans les deux religions, cette terrible doctrine si contraire à notre conception actuelle d'une « religion d'amour, de tolérance et de paix » revendiquée souvent par les deux religions ?

L'Église chrétienne des premiers siècles était pacifique et même pacifiste, à l'imitation de Jésus. Elle prônait le refus des armes et de la guerre. Au début du III<sup>e</sup> siècle, les « martyrs de Tanger », tout en se voulant bons citoyens, préférèrent mourir que servir l'empire par les armes. À Rome, quelques années plus tard, l'Église enseigne qu'un soldat peut devenir chrétien à condition de s'engager à ne pas tuer, même sur ordre de ses chefs. En revanche, un chrétien ne peut se faire soldat sans être exclu de l'Église.

La situation change lorsque l'empereur Constantin se convertit au christianisme, en 312. L'Église lie son sort à cet empire devenu chrétien, sans pour autant approuver la guerre. Un siècle plus

tard, face aux invasions barbares, saint Augustin ébauche une doctrine de la guerre juste : c'est une guerre défensive ordonnée par le pouvoir légitime (l'empereur romain) pour protéger les populations désarmées des attaques des envahisseurs. Le soldat qui, en service commandé, tue un ennemi sur le champ de bataille n'est donc pas, à ses yeux, coupable d'homicide. Pourtant, jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, il est toujours considéré comme ayant commis un péché pour avoir versé le sang humain ; il doit donc faire pénitence avant d'être réintégré dans l'Église. D'abord lourde (deux ans), cette pénitence est plus tard réduite à quarante jours. Le christianisme occidental est donc encore très loin d'accepter, à cette date, l'idée d'une guerre sainte.

Le plus ancien indice d'une telle notion apparaît à l'occasion d'une attaque musulmane contre Rome, territoire pontifical plusieurs fois pillé par les Sarrasins en 846 et 847. Pour s'en protéger, le pape Léon IV, démuné de défenseurs, fait appel à des guerriers de l'Empire germanique. À la question des évêques qui lui demandent quel serait le sort des guerriers qui viendraient à mourir en combattant les musulmans, le pape répond en ces termes : « À ceux qui seront morts fidèlement au combat dans cette guerre, (...) le royaume céleste ne sera pas refusé. Car le Tout-Puissant sait qu'il sera mort pour la vérité de la foi, le salut de la Patrie et la défense des chrétiens. » (Léon IV, Ep. I, « *Ad exercitum Francorum* », *Epistolae et decreta*, PL 115: col. 655-657 ou MGH *Epistola* 5, Karolini Aevi 3, Berlin, 1899, p. 601.)

Soulignons au passage la prudence de cette déclaration : elle ne garantit pas expressément le paradis à ceux qui mourraient au combat, mais affirme pour le moins que leur participation à cette guerre ne leur en fermera pas les portes. À cette date encore, on le sait,

ceux qui tuent au combat en service commandé doivent faire pénitence. Ceux qui meurent n'en ont évidemment pas le temps, et leur sort peut donc paraître compromis. La réponse du pape est faite pour les rassurer.

Cet indice précoce est par ailleurs très isolé. On n'en retrouve un autre que deux siècles plus tard. Là encore, il s'agit de chrétiens tués en luttant contre des envahisseurs musulmans. Des moines, faute de défenseurs, ont pris les armes pour combattre les guerriers d'Al-Mansour ; ils sont tués au combat. Comme les moines (et les prêtres) doivent s'abstenir de porter les armes, leur salut dans l'au-delà pouvait paraître plus que compromis. Or, selon ce que rapporte en 1035 le chroniqueur Raoul Glaber, ces moines décédés seraient apparus à un prêtre célébrant la messe. Vêtus de la robe blanche des martyrs, ils disent avoir été admis parmi les saints du paradis. Leur mort au combat leur avait donc procuré, malgré la violation de leur vœu, ce paradis auquel ils espéraient accéder grâce à leur vie de renoncement monacal.

En 1095, cette idée s'est déjà répandue. Plusieurs chroniques affirment qu'à Antioche, en juin 1098, lors de la bataille victorieuse des chrétiens contre les armées musulmanes de Karbuqa, les croisés ont reçu le secours des armées célestes dirigées par les saints du paradis. Des saints « militaires ». Parmi eux figuraient aussi les croisés tués par les musulmans dans les combats précédents. Leur mort dans une guerre tenue pour sainte leur avait donc procuré l'accès au paradis.

Il a ainsi fallu plus de mille ans pour que l'Église chrétienne, d'abord pacifiste, adopte l'idée d'une guerre sainte procurant le salut éternel à ceux qui meurent en combattant les « ennemis de la foi ». Dans l'islam, en revanche, l'idée de guerre sainte

apparaît dès l'origine, cautionnée à la fois par le Coran et par l'attitude même du prophète Mohammed.

On ne peut pas, il est vrai, réduire le jihad au seul sens de « guerre sainte ». Ce mot désigne un « effort dans la voie de Dieu », qui peut être intérieur et pacifique. Le mot revêt pourtant dans le Coran une signification principalement guerrière. Le concept de jihad est donc plus large que celui de guerre sainte, mais il inclut celui-ci.

Contrairement au Jésus pacifiste de l'Évangile, le prophète Mohammed se comporte en chef d'État et en chef de guerre. La tradition musulmane n'hésite pas à le montrer prêchant la guerre sainte contre ses adversaires. Ainsi, à la bataille de Badr, il exhorte ses guerriers. Pour gagner le paradis, leur dit-il, il ne vous manque que le martyr. L'un de ses guerriers, qui mangeait des dattes, les jeta alors en disant : « S'il en est ainsi, j'ai assez d'une datte. » Il s'élança au combat, tua plusieurs ennemis et périt à son tour, assuré de son sort enviable.

Cette bataille se situe en 624, plus de deux siècles avant le premier indice d'une notion de guerre sainte dans la chrétienté occidentale. Lorsqu'elle y apparaît, de nombreux « traités du jihad » ont déjà été rédigés dans les pays musulmans. Ils précisent le statut et les privilèges des « martyrs » tués au combat : non seulement ils gagnent ainsi leur place au paradis, mais ils peuvent aussi, tant sont grands leurs mérites, assurer celle de leur famille et de leurs proches.

La croisade (ou plutôt la guerre sainte) peut apparaître sur ce plan comme l'équivalent chrétien du *jihad* musulman. On note toutefois quatre différences majeures.

1. La doctrine du *jihad* guerrier est originelle. Elle existe dès l'époque du Prophète et du Coran. Dans le

christianisme, elle est totalement contraire à l'enseignement originel de Jésus et de l'Église des premiers siècles. Elle n'est acceptée dans l'Église qu'au terme d'une évolution (véritable révolution) de près de mille ans.

2. Le *jihad* guerrier musulman précède la guerre sainte chrétienne de plusieurs siècles, mais ne semble pas l'avoir inspirée, même si elle est née à l'occasion d'attaques musulmanes.

3. Le *jihad* naît et se développe dans un contexte de conquête, par les musulmans, de territoires jadis chrétiens. La guerre sainte chrétienne naît dans un contexte de défense, puis de reconquête de ces territoires.

4. La croisade ajoute à la guerre sainte un trait nouveau qui la sacralise plus encore aux yeux des populations de ce temps, imprégnées de religiosité. Il s'agit en effet pour les croisés de rendre à la chrétienté Jérusalem, berceau du christianisme, premier des lieux saints chrétiens. Cet aspect fait de la croisade une guerre « saintissime », l'équivalent de ce que serait pour les musulmans une guerre entreprise pour libérer les lieux saints de La Mecque si ceux-ci étaient tombés aux mains des « infidèles ».